



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE RESSOURCES
Direction Ressources Humaines
Parcours Professionnel de l'Agent

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20250922-2881B-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2025

Publication : 09/10/2025

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 9 octobre 2025
Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 22 septembre 2025

38 élus présents (58 en exercice, 14 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau des attributions : "Autoriser l'engagement, le renouvellement de l'engagement et les évolutions de rémunération du personnel non titulaire dans les conditions prévues par la loi lorsque les emplois sont créés au tableau des effectifs."

OUVERTURE D'EMPLOIS PERMANENTS À DES AGENTS CONTRACTUELS
(4.2.1/2881B)

Par la délibération DRH/4.1.1/2782C en date du 16 juin 2025, le Conseil d'Agglomération a fixé l'état des emplois permanents.

Aux termes de l'article L 311-1 du Code général de la fonction publique, les emplois civils permanents des collectivités territoriales sont occupés par des fonctionnaires. Par dérogation à ce principe, des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels dans les cas énumérés dans l'article L 332-8 du Code général de la fonction publique.

Par ailleurs, il résulte de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique que pour chaque emploi ouvert au recrutement d'un agent contractuel, une délibération doit être prise en précisant le motif invoqué, le grade correspondant à l'emploi et auquel se réfèrent le niveau de rémunération, la quotité de temps de travail, la nature des fonctions et le niveau de recrutement.

Dès lors que la délibération précise ces éléments, l'emploi peut être pourvu soit par un fonctionnaire, soit par un agent contractuel.

Dans le cas du recrutement d'un agent contractuel, le contrat établi avec la collectivité sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale totale de six ans. À l'issue de cette durée, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Suite à la vacance d'emploi sur les postes mentionnés dans l'annexe 1, des procédures de recrutement ont été engagées afin de pourvoir ces emplois par voie de mutation, de détachement d'un fonctionnaire ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. À cet effet, il a été procédé à une large publicité de ces postes. À l'issue de ces procédures, les personnes retenues ne sont, ni titulaires, ni lauréates inscrites sur liste d'aptitude, il est donc proposé de recruter des agents contractuels dans les conditions du 2^{ème} alinéa de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique précité.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de Mulhouse Alsace Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- valide le recrutement d'agents contractuels de droit public dans les conditions de l'article L 332-8 2° du Code général de la fonction publique pour les postes cités dans l'Annexe 1, dès lors que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté,
- charge le Président ou son représentant de pourvoir à l'engagement et au renouvellement le cas échéant des agents contractuels, y compris la transformation en contrat à durée indéterminée dans les conditions réglementaires,
- fixe les niveaux de rémunération en référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

PJ : (1)

- Tableau descriptif des postes concernés

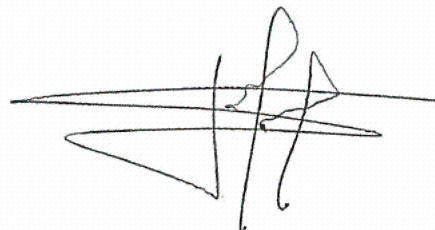
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. SchilDKnecht'.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fabian Jordan'.

Fabian JORDAN

N°	Emploi permanent	Direction	Code poste	Cadre d'emploi	Grade de recrutement	Temps de travail	Quotité	Missions	Niveau de recrutement
1	Chargée de mission filière numérique et entrepreneuriat	DIRECTION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	5033	INGÉNIEUR	INGÉNIEUR	TP	100,00	Au sein de la direction, le chargé de mission filière numérique et entrepreneuriat est chargé : - de développer le Pôle Numérique et Entrepreneuriat en lien avec le projet de Territoire de Mulhouse Alsace Agglomération; - de mettre en œuvre la feuille de route pour la filière Numérique de l'Agglomération en identifiant les entreprises de la filière, leurs besoins, les autres acteurs de l'écosystème numérique (au niveau local, régional ou national), d'animer l'ensemble et proposer des actions de développement; - d'accompagner en lien avec les partenaires, particulièrement le développement de deux filières innovantes et émergentes que sont l'intelligence artificielle avec l'implantation de Microsoft et la cybersécurité en lien avec la création du Pôle d'excellence cybersécurité Sud Alsace et le Campus cyber régional; - d'accompagner et mettre en avant les projets collaboratifs en lien avec les acteurs locaux et régionaux, en détectant les projets individuels d'entreprises de la filière et leur apporter le soutien adapté; - de reprérer les start-up et entreprises à potentiel et accompagner les porteurs de projets dans les différents programmes d'accompagnement; - de participer activement aux réseaux ainsi qu'à la promotion de l'écosystème numérique du Territoire notamment sur le site La Fonderie à Mulhouse dans le cadre des évènements et des actions de prospection : Recherche, Formation, Entrepreneuriat, Business, recherches de co-financements publics/privés.	Diplôme de niveau 7 Caractère scientifique ou technique, avec une expérience significative en coordination de projets innovants dans le domaine du numérique et de la tech
2	Chef de service projets études	DIRECTION ENVIRONNEMENT & SERVICES URBAINS	1713	INGÉNIEUR	INGÉNIEUR	TP	100,00	Au sein de la direction, le chef de service projets études est amené à : - définir les stratégies opérationnelles, environnementales, règlementaires de la collecte des déchets et de la propreté urbaine; - étudier les nouveaux projets du périmètre gestion des déchets et propreté urbaine pour en assurer le déploiement opérationnel dans les services; - assurer la veille réglementaire et technologique afin d'anticiper les futures évolutions à intégrer dans nos services; - garantir le processus commande publique au sein de la direction.	Diplôme de niveau 7 Avec spécialisation en gestion de projets
3	Chargée de mission plan climat	DIRECTION TRANSITION ÉCOLOGIQUE & CLIMATIQUE	1695	INGÉNIEUR	INGÉNIEUR	TP	100,00	Au sein de la direction, le chargé de mission plan climat est chargé de porter le Plan Climat, traiter des thèmes du Climat, en assurant l'animation et la participation des acteurs locaux, en lien avec les élus, les chargés de mission du service, les services de la collectivité et les communes membres de l'agglomération.	Diplôme de niveau 7 Dans le domaine du développement durable, du climat
4	Formateur numérique interne	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS	2711	TECHNICIEN	TECHNICIEN PRINCIPAL 2ÈME CLASSE	TP	100,00	Au sein de la direction, le formateur numérique inyerne accompagne les agents des 2 collectivités (Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération) dans le développement de leurs compétences numériques et facilite l'appropriation et l'usage des outils bureautiques et collaboratifs aux utilisateurs pour les rendre à l'aise sur leur poste de travail et pour qu'ils utilisent les bonnes pratiques numériques.	Diplôme de niveau 5 Dans le domaine de l'informatique
5	Chef de service ressources et production	DIRECTION RÉGIE DE L'EAU m2A	4259	INGÉNIEUR	INGÉNIEUR	TP	100,00	Au sein de la direction, le chef de service ressources et production est responsable de l'activité production et ressources exploitées par la Régie de l'Eau m2A. Actuellement la régie produit 13 millions de m3 d'eau par an. Elle dispose de plusieurs captages (source, puits, forages) permettant de pomper jusqu'à 400m3/h par puits pour les plus importants. Plusieurs réservoirs semi-enterrés et plusieurs châteaux d'eau permettent de stocker cette eau, le site le plus important possède 2 cuves de 10 000m3 chacune. Des stations de pompage permettent de parfaire le système d'adduction d'eau. Des traitements adaptés sont installés sur le réseau permettant une désinfection préventive de l'eau soit sous forme de traitement UV ou chloration. Le barrage de Michelbach permet de stocker et de restituer de l'eau dans la rivière de la Doller et de maintenir le niveau d'eau de celle-ci et de sa nappe d'accompagnement. La gestion de ce barrage est confiée à la régie avec une équipe de 4 gardes barrage pilotée par un technicien. Pour assurer ces missions, le service Ressources et Production emploie 17 agents. Membre de l'équipe de direction, le chef de ce service participe activement aux décisions de la Régie de l'Eau. Il Assure le lien avec les différents services de la m2A et avec les communes gérées par la Régie de l'Eau m2A, et participe notamment à différentes réunions.	Diplôme de niveau 7 Dans le domaine de l'eau
6	Chef de service stratégie et pilotage	DIRECTION RÉGIE DE L'EAU m2A	5051	INGÉNIEUR	INGÉNIEUR	TP	100,00	Au sein de la direction, le chef de service stratégie et pilotage est responsable de plusieurs missions rattachées à ce service : schéma directeur, protection de la ressource, GEMAPI, animation du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC), informatique en lien avec DSI, Qualité Eau et Qualité système. Ces missions se déploient sur l'ensemble du territoire de m2A, mais également au-delà avec du lien avec d'autres EPCI voisins producteurs d'eau potable, le SIVOM, les syndicats de rivière, les SAGE... Il est membre de l'équipe de direction, et participe activement aux décisions de la Régie de l'Eau. Il assure le lien avec les différents services de m2A et avec les communes gérées par la Régie de l'Eau m2A, et participe notamment à différentes réunions. Pour assurer ces missions, le service est actuellement composé d'un ingénieur chargé du suivi de l'étude du schéma directeur et du suivi du CTEC, de 2 ingénieurs chargés de mission de protection de captages, d'un ingénieur GEMAPI, d'un technicien référent informatique, d'une cellule qualité avec : 1 ingénieur responsable, 1 technicien et 1 agent de maîtrise.Les enjeux de qualité et de quantité d'eau disponible sur le territoire sont importants et doivent être définis pour préserver et sécuriser les ressources. L'étude du schéma directeur en cours et dont le scénario définitif doit être retenu au cours du 1er semestre 2025, permettra de répondre à ces enjeux. La réalisation de ce scénario dans les années à venir sera une priorité et devra être suivie par ce service. Distribuer une eau la plus naturelle possible est une valeur forte de la régie. Les mesures préventives de protection des ressources doivent continuer à être élaborées, et à être étendues sur tout le territoire. Le suivi de la qualité de l'eau est un impératif. Une veille réglementaire et technique peut permettre de proposer des évolutions dans ce domaine. La régie créée en 2023, a besoin de consolider sa manière de fonctionner. La mise en place d'un système qualité est nécessaire.	Diplôme de niveau 7 Dans le domaine de l'eau